AFFAIRE N°2
CCAS 25.08.2026 – renouvellement ligne tresorerie

Envoyé en préfecture le 26/08/2026
Reçu en préfecture le 26/08/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260825-202608261213-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté-Egalité-Fraternité
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - ARRONDISSEMENT DE DINAN
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S
Séance ordinaire du 25 Août 2026 à 18h30

Le Centre Communal d'Action Social de Saint-Cast le Guildo légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Marie-Madeleine MICHEL

Présents : Mme MICHEL, Mme THOREUX, Mme JEGU, M. DURAND, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. FULBERT, M. HAMON Pierrick, M. HAMON Pascal, Mme VILT
Absents représentés : /
Absente excusée : Mme CORDONNIER
Absente : Mme BASQUIN
Secrétaire de séance : Mme Claudine THOREUX

Le nombre de membres au Conseil d'Administration en exercice est de 11 :
Présents : 9
Votants : 9
Convocation adressée le 19 Août 2026

*

AFFAIRE N° 2 – BUDGET EHPAD – RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu l'avis favorable du Conseil municipal du 2 juillet 2026

Vu la proposition du Crédit agricole du 21 mai 2026

Il est rappelé qu'en 2023 puis en 2024, le Conseil d'Administration avait décidé d'autoriser Madame la Présidente à valider la proposition de ligne de trésorerie du Crédit Agricole, dont les caractéristiques étaient les suivantes : Montant : 120 000 € – Durée : 12 mois – Conditions de taux : Euribor 3 mois + 1% (soit 3,168 % avec référence à l'indice EURIBOR Avril) – Frais de dossier : 0,25 % du montant de la ligne – Possibilité de renouvellement à échéance de ligne et pas de commission si non utilisation.

La ligne de trésorerie précédente n'a pas été mobilisée au cours de sa durée de validité.

Considérant la situation de l'établissement telle que présentée dans l'EPRD, une demande de renouvellement de contrat pour la période 2026-2027 a été transmise. Le Crédit Agricole a répondu en maintenant les conditions du contrat précédent.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
AUTORISE le renouvellement de ce contrat
AUTORISE Mme la Présidente à signer tous documents portant application de cette décision.

VOTE : PAR 8 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme THOREUX)

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente
Marie-Madeleine MICHEL

Secrétaire de séance
Mme Claudine THOREUX